



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Pointe-à-Pitre, le 28 mars 2022

**LE MAIRE DE POINTE-À-PITRE
CONVOQUE LE CONSEIL MUNICIPAL**
en sa deuxième séance de l'année 2022

LE LUNDI 28 MARS 2022

à 17 heures 30

à

Le Maire informe également que le conseil est susceptible de se tenir en visioconférence, si le contexte social et sanitaire l'exige, comme le permet la loi N° 2021-1465 du 10 novembre 2021 visant à assurer la continuité du fonctionnement des Institutions Locales et de l'exercice des compétences des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, qui remet en vigueur **jusqu'au 31 juillet 2022**, certaines dispositions de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 qui prévoit notamment, la possibilité de tenir des réunions du conseil municipal en visioconférence.

En ce cas, vous en serez informé dans les meilleurs délais.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

**Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 14 avril 2021,
02 juin 2021 et 08 juillet 2021**



Le Maire,

Harry DURIMEL